

JARDIN BEAUPORT

3.7

Pôle 3 - INTERGENERATIONS

- Ouverture d'un parc en intérieur d'îlot ▪

SITUATION EXISTANTE

L'îlot dans lequel se trouve le home communal Beauport géré par le CPAS a fait l'objet d'un plan particulier d'affectation du sol (bloc 537, approuvé par A.R. du 26.09.1969). Celui-ci a encadré la construction du home et a établi le principe d'aménagement d'un parc public en intérieur d'îlot, avec accès via un porche sous l'immeuble chaussée de Wavre.

Le parc est composé d'une pelouse et de massifs. Une petite chambre de verdure hémisphérique bordée d'une haie est actuellement occupée par deux terrains de pétanque.

Un projet citoyen de jardin potager collectif, lauréat de l'appel à projets de Bruxelles Environnement, vient d'obtenir l'accès et l'exploitation d'une partie du parc (convention d'occupation précaire signée en 2014 avec la Commune, 1 an renouvelable).

L'usage du parc est actuellement très restreint - personnes âgées vivant dans le home, pétanque club, groupe du potager collectif.

Sa position centrale par rapport au périmètre du Contrat de Quartier et sa surface importante (+/- 2.110m²) en font un projet porteur de grand potentiel.



Home Beauport et son jardin

Carte d'identité

Maillon du projet phare

Type de projet	Espaces verts
Localisation	Intérieur d'îlot, chaussée de Wavre 541
Propriétaire	Commune d'Etterbeek
Surface	2110 m ²
Budget	50.000 euros



DESCRIPTION

Le projet vise l'ouverture au public du parc en intérieur d'îlot, afin d'offrir un espace vert supplémentaire au quartier.

Les aménagements à prévoir sont relativement légers, il s'agira principalement de marquer et de rendre visible l'accès au parc et d'améliorer les cheminements. La gestion de cet accès est à prévoir (charte, grille, gardien).

L'ouverture du jardin du home est l'opportunité de renforcer les liens intergénérationnels et de lutter contre l'isolement des personnes âgées du quartier.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- ◆ L'entrée du parc sera rendue lisible depuis la chaussée de Wavre, par exemple via une création artistique, la mise en place d'une structure végétalisée (land art, cfr. projet phare).
- ◆ Rénovation des chemins, meilleure accessibilité pour les PMR
- ◆ Création d'activités rassembleuses et prise en compte du projet de jardin participatif / potager, dans une visée intergénérationnelle et durable (plantation d'arbres fruitiers, de plantes mellifères,...)

RESULTATS ATTENDUS

- ◆ Espace vert supplémentaire.
- ◆ Appropriation par les habitants, amélioration des échanges intergénérationnels
- ◆ Aire de détente et de jeux à vocation familiale

DEVELOPPEMENT DURABLE

- ◆ Renforcement de la cohésion sociale

CONDITIONS DE REUSSITE

- ◆ Gestion de l'accès
 - Aspect personnel (envisager un gardien qui se charge de la gestion du jardin Beauport et l'accès au jardin de la Maison des Enfants)
 - Règlement/charte à afficher à l'entrée

COUT DES TRAVAUX

- ◆ 50.000 euros



Parc Beauport



Entrée depuis la chaussée de Wavre à marquer par une intervention végétale



Echanges intergénérationnels